



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-neuvième session

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 15 de l'ordre du jour

**Programme de travail sur la clarification des objectifs chiffrés de réduction
des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés parties**

**Programme de travail sur la clarification des objectifs
chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble
de l'économie des pays développés parties**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a poursuivi le programme de travail sur la clarification des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés parties, tel qu'il figure dans le document FCCC/SB/2011/INF.1/Rev.1 (ci-après «le programme de travail»), conformément au paragraphe 8 de la décision 1/CP.18.
2. En ce qui concerne la définition d'éléments communs pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie, en application du paragraphe 5 de la décision 2/CP.17, le SBSTA a constaté une convergence dans la liste des secteurs et des gaz et les potentiels de réchauffement de la planète utilisés parmi les pays développés parties.
3. Le SBSTA a aussi constaté que la définition d'éléments communs pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie contribuerait à garantir la comparabilité des efforts déployés par les pays développés parties.
4. Le SBSTA a pris note des informations fournies dans les documents FCCC/TP/2013/7 et FCCC/SBSTA/2013/INF.10 et pendant la réunion technique sur la notification des activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie et a remercié l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pour leurs exposés.
5. Le SBSTA est convenu de poursuivre ses travaux visant à définir, sur la base du paragraphe 5 de la décision 2/CP.17, des éléments communs pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie, tels qu'ils figurent dans le document FCCC/SB/2011/INF.1/

Rev.1, et à garantir la comparabilité des efforts déployés par les pays développés parties, en tenant compte des différences existant dans la situation de chaque pays. À cet égard, le SBSTA a précisé les activités à entreprendre en 2014 dans le cadre du programme de travail, en tenant compte du fait que les rapports biennaux devaient être présentés le 1^{er} janvier 2014 au plus tard, et a demandé au secrétariat:

a) D'organiser des réunions d'experts et des réunions techniques de session ciblées afin de clarifier:

i) Le rôle de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie;

ii) Le rôle des crédits carbone délivrés par les mécanismes fondés sur le marché;

iii) La liste des gaz et des secteurs et les potentiels de réchauffement de la planète;

iv) Les hypothèses et les conditions se rapportant au niveau d'ambition des annonces de réductions;

b) Mettre à jour le document FCCC/TP/2013/7.

6. Le SBSTA a rappelé qu'il avait pour mandat¹ de rendre compte de l'avancement du programme de travail à la Conférence des Parties et a recommandé à celle-ci d'examiner et d'adopter à sa dix-neuvième session un projet de conclusions sur le sujet (pour le texte des conclusions, voir le document FCCC/SBSTA/2013/L.30/Add.1).

¹ Décision 1/CP.18, par. 13.